

BAREME DES HONORAIRES MAXIMUM au 18/03/2025
(TVA 20,00%)

VENTES

TERRAINS : à la charge du VENDEUR : 5 % TTC
à la charge de L'ACQUEREUR 5 % TTC

HABITATIONS et AUTRES BIENS :(à la charge du vendeur) 5 % TTC

LOCATIONS

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989, art 5)

A LA CHARGE du LOCATAIRE et du PROPRIETAIRE :

Visite, constitution du locataire, rédaction du bail 10€ TTC/m² propriétaire
10€ TTC/m² locataire

Etat des lieux location 3€ TTC/m² propriétaire
3€ TTC/m² locataire

Locaux commerciaux et professionnels :

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE 1 mois de loyer TTC hors charges

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux 20%TTC du loyer annuel
Renouvellement du bail à la demande du locataire 190 € TTC

Autres locaux :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux
1 mois de loyer HC propriétaire
1 mois de loyer HC locataire

GERANCE

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Sur loyer annuel : 8.25% HT 9,90% TTC MAXIMUM

A la charge du propriétaire et dégressif suivant nombre de lots.